

July 18, 2022 @ 4:00 p.m./18 juillet 2022 à 16 h

REGULAR PUBLIC MEETING/SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

1.

CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 Street Closures and Noise By-Law Exemptions – Various Events

Street Closures:

- Acadie Rock Festival – August 12 – 20, 2022
- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique – August 20 – 21, 2022
- River of Pride Parade – August 27, 2022
- Play On! Canada's Sports Festival – August 26 – 28, 2022

Noise By-Law Exemptions for programming associated with the following events:

- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique – August 20 – 21, 2022
- River of Pride Parade – August 27, 2022
- We Are One / Afrofest – August 26, 2022
- Play On! Canada's Sports Festival – August 26 – 28, 2022

Motion: That Moncton City Council approve the temporary event street closure and noise by-law exemption requests as outlined in the background section of the Council Report Form to allow the following events to proceed as planned:

Street Closures:

- Acadie Rock Festival (August 12 – 20)
- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique (August 20 – 21)
- River of Pride Parade (August 27)
- Play On! Canada's Sports Festival (August 26 – 28)

Noise By-Law Exemptions for programming associated with the following events:

- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique (August 20 – 21)
- We Are One / Afrofest (August 26)
- River of Pride Parade (August 27)
- Play On! Canada's Sports Festival (August 26 – 28)

Fermetures de rue et exemptions à l'arrêté concernant les bruits excessifs – Événements divers

Fermetures de rue :

- Festival Acadie Rock – Du 12 au 20 août 2022
- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique – Les 20 et 21 août 2022
- Défilé de la Rivière de la fierté – 27 août 2022
- Play On! Festival des sports du Canada – Du 26 au 28 août 2022

Exemptions à l'arrêté concernant les bruits excessifs pour les programmes liés aux événements suivants :

- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique – Les 20 et 21 août 2022
 - Défilé de la Rivière de la fierté – 27 août 2022
 - We Are One / Afrofest – 26 août 2022
 - Play On! Festival des sports du Canada – Du 26 au 28 août 2022
-

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la fermeture temporaire de rues pendant les événements, ainsi que les demandes d'exemption dans le cadre de l'arrêté concernant les bruits excessifs, selon les modalités exposées dans la section Contexte du Rapport au conseil de ville, afin que les événements suivants se déroulent comme prévu :

Fermetures de rue :

- Festival Acadie Rock (du 12 au 20 août 2022)
- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique (les 20 et 21 août 2022)
- Défilé de la Rivière de la fierté (27 août 2022)
- Play On! Festival des sports du Canada (du 26 au 28 août 2022)

Exemptions à l'arrêté concernant les bruits excessifs pour les programmes liés aux événements suivants :

- Atlantic Dance Festival Danse Atlantique (les 20 et 21 août 2022)
- We Are One / Afrofest (26 août 2022)
- Défilé de la Rivière de la fierté (27 août 2022)
- Play On! Festival des sports du Canada (du 26 au 28 août 2022)

6.

PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/ EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 PUBLIC PRESENTATIONS/ EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 Certificate of Recognition – Felix Dalley

Certificat de reconnaissance – Felix Dalley

6.1.2 Presentation – Citizens Response to the Proposed Public Safety Action Plan – Kim Christie-Gallant

Présentation – Réponse des citoyens au plan d'action proposé pour la sécurité du public – Kim Christie-Gallant

Other Presentation/Autres présentations

2 minutes

6.2 ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 Update – RCMP – Superintendent Benoit Jollette, interim Officer in Charge (OIC) of the Codiac Regional RCMP

Mise à jour – GRC – Benoit Jollette, inspecteur, surintendant remplaçant du Service régional de Codiac de la GRC

7.

PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

7.1 Public Hearing – Main & Lorentz

Motion: That Council proceed with the Rezoning Amendment Application subject to the following conditions:

- 1) That the three (3) properties (PIDs 00714337, 00786889, 00714691) be consolidated prior to the issuance of a building and development permit;
- 2) That nothing in this agreement shall prohibit further subdivision of the lots in accordance with the plans submitted as Schedule B, as amended;
- 3) That nothing contained herein shall prohibit or in any way limit the Developer's right to apply for a variance pursuant to the provisions of the Community Planning Act;
- 4) That all uses of land pursuant to this agreement shall conform to the provisions of the City of Moncton Zoning By-law, as amended from time to time, except as otherwise provided herein;
- 5) That prior to issuance of a development and building permit the property owner will show the existing driveway opening on Main Street being properly closed;
- 6) Prior to occupation of the Phase 1 building, a sidewalk shall be constructed within the City right of way at the expense of the property owner from Falkland Street to Main Street along Lorentz Drive;
- 7) The property owner shall enter into a subdivision agreement for the sidewalk and the relocation of the sanitary sewer prior to the issuance of the first building permit;

- 8) The sidewalk shall be designed and constructed in accordance with the Standards and Guidelines for Subdivision and to the satisfaction of the City of Moncton Engineering Department;
- 9) That the sanitary sewer be relocated prior to start of construction of Phase 2 building;
- 10) That the relocated sewer easement be in place prior to construction of the Phase 2 building or with registration of the subdivision plan, whichever occurs first;
- 11) That all rights of way be established between the two properties prior to construction of the Phase 2 building or with registration of the subdivision plan, whichever occurs first;
- 12) That commercial activity be restricted only to the portion of the Phase 2 building that fronts Main Street;
- 13) That all commercial development facing Main Street shall meet NB Regulation 2021-3 - Barrier Free Design Building Code;
- 14) That the development be carried out in substantial conformance with the plan submitted as Schedule B, as amended;
- 15) That notwithstanding Table 13.3 within the Zoning By-law, a variance be granted to permit a building height of 6 storeys (20.1 m);
- 16) That notwithstanding Table 13.3 within the Zoning By-law, a variance be granted to vary the minimum front and rear yard setbacks from 5.0 m and 5.0 m, to 4.5 m and 4.5 m, respectively;
- 17) That notwithstanding Section 129(5)(b) of the Zoning By-law, a variance be granted to permit the non-compliance of the 'jigs and jogs' in certain areas of the building facades, up to a maximum of 11.6m, as it will not negatively impact upon the adjacent and surrounding environment;
- 18) That notwithstanding Section 34(2) of the Zoning By-law, the garbage storage is permitted in the required rear yard for both developments; and
- 19) That notwithstanding Section 31 of Zoning By-law Z-222, nothing shall prevent more than one main building on the lot.

Audience publique – Main et Lorentz

Motion : Que le Conseil municipal se penche sur la demande de modification du rezonage sous réserve des conditions suivantes :

- 1) Les trois propriétés (NID 00714337, 00786889 et 00714691) doivent être regroupées avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
- 2) Rien, dans cet accord, n'interdit le relotissement des lots conformément aux plans soumis à l'annexe B, dans leur version modifiée;
- 3) Nulle disposition de la présente n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*;
- 4) Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente;
- 5) Avant que lui soit délivré le permis de construction et d'aménagement, le propriétaire foncier doit démontrer que l'ouverture de l'entrée de cour existante donnant sur la rue Main est fermée en bonne et due forme;
- 6) Avant que soit occupé l'immeuble de la phase 1, un trottoir doit être construit dans l'emprise municipale, aux frais du propriétaire foncier, entre la rue Falkland et la rue Main le long de la promenade Lorentz;
- 7) Avant que lui soit délivré le permis de construction et d'aménagement, le propriétaire foncier doit conclure un accord de lotissement pour le trottoir et pour la relocalisation de l'égout sanitaire;
- 8) Le trottoir doit être conçu et construit conformément aux Normes et aux Lignes directrices pour le lotissement et à la satisfaction du Bureau d'ingénierie de la Ville de Moncton;
- 9) L'égout sanitaire doit être relocalisé avant que soit lancés les travaux de construction de l'immeuble de la phase 2;
- 10) La servitude de l'égout relocalisé doit être aménagée avant que soit construit l'immeuble de la phase 2 ou au moment d'enregistrer le plan de lotissement, selon le premier terme atteint;
- 11) Toutes les emprises doivent être aménagées entre les deux propriétés avant de construire l'immeuble de la phase 2 ou au moment d'enregistrer le plan de lotissement, selon le premier terme atteint;
- 12) L'activité commerciale doit être limitée exclusivement à la partie de l'immeuble de la phase 2 donnant sur la rue Main;
- 13) Tous les aménagements commerciaux donnant sur la rue Main doivent respecter le *Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-3* (Code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles);
- 14) Les travaux d'aménagement doivent se dérouler en respectant essentiellement le plan déposé à l'annexe B, dans sa version modifiée;
- 15) Sans égard au tableau 13.3 de l'Arrêté de zonage, une dérogation peut être consentie pour permettre d'aménager des bâtiments de six étages de hauteur (20,1 mètres);
- 16) Sans égard au tableau 13.3 de l'Arrêté de zonage, une dérogation peut être consentie pour déroger aux marges de retrait minimums dans la cour arrière et dans la cour avant pour les ramener de 5,0 m à 4,5 m dans un cas comme dans l'autre;

- 17) Sans égard à l'alinéa 129(5)b) de l'Arrêté de zonage, une dérogation peut être consentie pour autoriser la non-conformité des « saillies et retraits » dans certains secteurs des façades des bâtiments, à concurrence de 11,6 m, puisqu'elle ne nuira pas à l'environnement attenant et environnant;
- 18) Sans égard à l'article 34(2) de l'Arrêté de zonage, l'aménagement de l'aire d'entreposage des ordures extérieure est autorisé dans la cour arrière pour les deux projets d'aménagement;
- 19) Sans égard à l'article 31 de l'Arrêté de zonage Z-222, rien n'empêche la présence de plus d'un bâtiment principal sur le lot.

7.2 **Subdivision Plan** – Cumberland Place Subdivision Unit 6 – Charles Lutes Rd.

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the location of the Future Street, and
- Require cash in lieu of Land for Public Purposes in the amount of \$12,720.00.

Plan de lotissement – Unité 6 du lotissement Cumberland Place – Chemin Charles Lutes

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur l'emplacement de la rue Future;
- exige une compensation financière de 12 720,00 \$ en contrepartie du terrain d'utilité publique.

7.3 **Tentative Subdivision Plan** – Amending Vaughan Harvey Boulevard Subdivision (1299 Main St.)

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the location of Vaughan Harvey Boulevard (public)

Plan de lotissement provisoire – Modification du lotissement du boulevard Vaughan Harvey (1299, rue Main)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur l'emplacement du boulevard Vaughan Harvey (voie publique).

7.4 **Street Naming** – Grove Hamlet Subdivision

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the name Navigateurs Street (Public) to replace Magdalena Street.

Appellation de rue – Lotissement Grove Hamlet

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord pour remplacer le nom de la rue Magdalena par « rue Navigateurs » (voie publique).

8.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

10.

REPORTS FROM ADMINISTRATION/ RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Security Action Plan

Motion :

That Moncton City Council approve an additional \$663,911 annually to hire four contracted Community Officer Supervisors and one contracted community officer taken from reserves for 2022 and included in the 2023 budget deliberations.

That Moncton City Council approve an additional \$70,000 for increased contracted cleaning services to better manage tent site clean up to be taken from reserves for 2022 and included in the 2023 budget deliberations.

That Moncton City Council approve an additional \$40,000 to review options and best practices related to cameras for public safety.

That Moncton City Council approve an additional \$10,000 to create and distribute promotional materials to increase awareness of city safety and security initiatives.

That these and other measures be reviewed during the 2023 budget deliberations.

That Moncton City Council continue to advocate to the Federal and Provincial governments for additional support and resources to address social issues in our community and actions outlined in the Public and Downtown Security Action Plan.

Plan d'action en matière sécurité

Motion :

Que le Conseil municipal de Moncton approuve, pour embaucher, dans le cadre de contrats, quatre superviseurs d'agents communautaires et un agent communautaire, un supplément annuel de 663 911 \$, à puiser dans les réserves de 2022 et à inclure dans les délibérations budgétaires de 2023.

Que le Conseil municipal de Moncton approuve, pour augmenter les services de nettoyage sous contrat afin de mieux gérer le nettoyage des sites réservés aux tentes, un supplément de 70 000 \$, à puiser dans les réserves de 2022 et à inclure dans les délibérations budgétaires de 2023.

Que le Conseil municipal de Moncton approuve un supplément de 40 000 \$ afin de revoir les options et les pratiques exemplaires liées aux caméras pour la sécurité publique.

Que le Conseil municipal de Moncton approuve un supplément de 10 000 \$ pour créer et diffuser du matériel promotionnel visant à accroître la visibilité des initiatives de sûreté et de sécurité de la Ville.

Que ces mesures et d'autres mesures soient revues pendant les délibérations budgétaires de 2023.

Que le Conseil municipal de Moncton continue de faire des démarches auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial pour l'aide et les ressources supplémentaires à prévoir afin de résoudre les problèmes sociaux dans notre collectivité et d'appliquer les mesures exposées dans le Plan d'action pour la sécurité du public et du centre-ville.

10.2 Community Energy and Emissions Plan

Motion:

- That Moncton City Council adopt the City of Moncton Community Energy and Emissions Plan.
- That Moncton City Council adopt the target of net zero greenhouse gas emissions by 2050.
- That Moncton City Council direct administration to initiate the implementation and prioritize the actions included in the Community Energy and Emissions Plan and incorporate these actions in future budgets deliberations.

Plan énergétique et de réduction des émissions de la collectivité

Motion :

- Que le Conseil municipal de Moncton adopte le Plan énergétique et de réduction des émissions de la collectivité.
- Que le Conseil municipal de Moncton adopte la cible des émissions de gaz à effet de serre nettes de zéro, à atteindre d'ici 2050.
- Que le Conseil municipal de Moncton demande à l'Administration de commencer à mettre en œuvre les mesures prévues dans le Plan énergétique et de réduction des émissions de la collectivité, et d'y accorder la priorité, et se penche sur ces mesures dans les prochaines délibérations budgétaires.

10.3 **Approval of Sole-Source Procurement** – Transit Technology Improvements

Motion: That Moncton City Council approve to “single source” the acquisition of a new Automated Vehicle Announcement System (Annunciators), Dispatch Scheduling Software, and

Reloadable Fare Media Software to Trapeze Software ULC (operating as TripSpark Technologies), for a Total Purchase Price of \$781,493.00, plus H.S.T. @ 15%.

It is also recommended that a Contingency Allowance in the amount of \$27,750.00, plus H.S.T. @ 15% be established as part of the overall “Project Budget”, which will be used for any additional technical services required by Codiac Transpo over and above the intended scope of work.

Approbation du contrat à attribuer selon le principe du fournisseur unique – Améliorations à apporter à la technologie du transport en commun

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve, selon le principe du « fournisseur unique », l’acquisition d’un nouveau logiciel de programmation de la répartition pour le système d’annonce automatisé (annonciateur) des véhicules et d’un nouveau logiciel rechargeable de diffusion médiatique des tarifs auprès de Trapeze Software ULC (exerçant ses activités sous la dénomination TripSpark Technologies) pour le prix total d’achat de 781 493,00 \$, TVH de 15 % en sus.

Il est également recommandé de constituer, dans le cadre du « budget du projet » global, une provision pour éventualités de 27 750,00 \$, TVH de 15 % en sus, à utiliser pour tous les services techniques supplémentaires dont aura besoin Codiac Transpo au-delà de la portée des travaux prévue.

10.4 **Request for Proposal RFP22-011** – Public Safety Policing Services Study

Motion: That Moncton City Council approve Administration’s recommendation to award Request for Proposal #RFP22-011 – Public Safety Policing Services Study to the highest-scoring Proponent, being Perivale + Taylor Consulting, for the Total Bid Price of \$265,707.50, including H.S.T. @ 15%, and estimated disbursements / expenses in the range of \$25,000, and that the Mayor and City Clerk be authorized to execute a professional services agreement between the City and the Proponent and all necessary documents, and to affix the corporate seal thereto.

Demande de propositions RFP22-011 – Étude sur les services de sécurité publique et de police

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l’Administration d’attribuer le contrat de la Demande de propositions RFP22-011 (Étude sur les services de sécurité publique et de police) au proposant le mieux noté, soit Perivale and Taylor Consulting Inc., en contrepartie du prix total offert de 265 707,50 \$ (y compris la TVH de 15 % ainsi que les débours et les frais estimés de l’ordre de 25 000 \$), et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer l’accord de services professionnels entre la Ville et le proposant, ainsi que tous les documents nécessaires, et à y apposer le sceau de la Ville.

10.5 **Motion** – August 15 (Acadian Day) Council Meeting Future Date Change – Councillor Paul Richard

WHEREAS the City of Moncton is Canada’s first officially bilingual city because it recognizes and values the presence of its two official language communities that have greatly contributed to its development over centuries and continue to enhance the city’s cultural, social, economic and political vitality to this day;

WHEREAS the Acadian community represents most of the City’s French-language community;

WHEREAS August 15 is the National Acadian Holiday;

WHEREAS City Council wishes to respect the National Acadian Holiday;

BE IT THEREFORE RESOLVED that all City of Moncton Council meetings that are scheduled for August 15 be held on the following day, as is presently done for statutory holidays.

Moved by: Councillor Richard

Seconded by: Councillor Crossman

Motion – 15 août (Fête nationale de l’Acadie) : modification de la date des séances du Conseil municipal – Paul Richard, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Moncton, première ville officiellement bilingue au Canada, reconnaît et valorise la présence des deux communautés linguistiques officielles qui ont grandement contribué à son essor au cours des siècles et qui continuent de renforcer la vitalité culturelle, sociale, économique et politique de la ville jusqu’à ce jour;

ATTENDU QUE la communauté francophone de Moncton est composée en majeure partie d’Acadiennes et d’Acadiens;

ATTENDU QUE le 15 août est la Fête nationale de l’Acadie;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Moncton souhaite observer la Fête nationale de l'Acadie;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE les séances du Conseil municipal de Moncton qui devraient normalement avoir lieu le 15 août soient remises au jour suivant, comme cela se fait actuellement pour les jours fériés.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Crossman

11.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 A **By-Law** in Amendment of a Bylaw Respecting the Proceedings of Moncton City Council and Committee Meetings, being By-Law A-418.4 – *First Reading – Pending approval of item 10.8*

Arrêté portant modification de l'arrêté concernant les délibérations du Conseil municipal de Moncton et les réunions des comités, soit l'arrêté A-418.4 – *Première lecture – Sous réserve de l'approbation du point 10.8*

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/ AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

- 12.1 **Notice of Motion** – Renaming Hamilton Heights Park – Councillor Bryan Butler

WHEREAS the City of Moncton has established a Name Bank to be used for the purposes of naming streets, parks and trails within the boundaries of the City;

AND WHEREAS the names listed in the name bank are to ensure that people who have contributed to the historical and cultural fabric of our community are appropriately recognized in perpetuity;

AND WHEREAS the late Councillor Brian Hicks was a member of Council from October 1999 to May 2016 and once again May 2018 to May 2020;

AND WHEREAS Moncton City Council deems it appropriate to honour the contributions of Councillor Hicks for his contributions to the City of Moncton;

AND WHEREAS Brian Hicks' daughter, Katie Hicks-Doyle and son Scott Hicks are in agreement with the use of his name to rename a City of Moncton park in Ward 3;

AND WHEREAS approval of a name change for the park has been sought and granted by the developer;

BE IT THEREFORE RESOLVED that Hamilton Heights Park, located in the North End of Moncton located at 120 Evergreen, be renamed Parc communautaire Brian Hicks Community Park.

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor Bourgeois

Avis de motion – Nouvelle appellation du parc Hamilton Heights – Bryan Butler, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Moncton a constitué une banque de noms à consulter pour choisir l'appellation des rues, des parcs et des sentiers sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE les appellations énumérées dans la banque de noms visent à s'assurer de rendre hommage comme il se doit, en permanence, à des personnes qui ont contribué à l'histoire et à la culture de notre collectivité;

ATTENDU QUE le regretté Brian Hicks, conseiller municipal, a été membre du Conseil d'octobre 1999 à mai 2016, puis de mai 2018 à mai 2020;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Moncton juge opportun de rendre hommage à Brian Hicks, conseiller municipal, pour le concours apporté à la Ville de Moncton;

ATTENDU QUE Katie Hicks-Doyle et Scott Hicks, la fille et le fils de Brian Hicks, sont d'accord pour donner son nom à un parc de la Ville de Moncton dans le quartier 3;

ATTENDU QUE le promoteur a approuvé la modification de l'appellation du parc;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de donner, au parc Hamilton Heights, situé dans le secteur nord de Moncton au 120, promenade Evergreen, l'appellation « parc communautaire Brian Hicks Community Park ».

Motion déposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Motion appuyée par : Daniel Bourgeois, conseiller municipal

13.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE